

Assurance-chômage—Loi

Le député de Bow River (M. Taylor) a plaidé opiniâtement en faveur de ce changement, non seulement à la Chambre des communes mais aussi à beaucoup d'autres tribunes. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) et plusieurs autres députés de notre parti ont fait de même.

Cet amendement reconnaît donc que, tout autant que les hommes, les femmes à métier ont besoin d'un moyen d'existence lorsqu'elles sont obligées de quitter la vie active et, en outre, que rien ne permet de croire que les parents adoptifs ont moins besoin d'un autre revenu que les parents naturels.

J'ai dit au départ que ces amendements auraient dû être apportés il y a longtemps. Le ministre sait sans doute que je me réjouis bien sincèrement qu'il ait présenté ces amendements aujourd'hui. Nous les avons réclamés à maintes reprises. Je sais que le gouvernement s'est déjà engagé à les adopter et que notre parti est entièrement d'accord là-dessus. Cela va sans dire puisque notre parti a accepté que cette mesure franchisse toutes les étapes après une seule journée de débat.

En terminant, je signale que ces amendements constituent un pas en avant, même si ce n'est qu'un début. Ainsi, la société finira par reconnaître pleinement le rôle que les femmes peuvent jouer dans tous les secteurs de la vie active. Cette initiative aidera à faire comprendre que les femmes constituent un élément permanent de la main-d'œuvre canadienne. Je suis heureuse de voir que le ministre l'a enfin compris.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la représentante du parti conservateur. Au sujet de la mesure à l'étude. A mon avis, le parti conservateur ne s'est pas vraiment prononcé sur le problème de l'assurance-chômage pour les pêcheurs. L'honorable représentante n'en a pas parlé dans son discours.

● (1250)

Pire encore, lorsque nous avons tenté ce matin de faire accepter un amendement qui accorderait aux pêcheurs un traitement plus équitable aux termes de la loi sur l'assurance-chômage, les conservateurs ont fait avorter cette tentative, alors qu'ils sont disposés à accepter les modifications des libéraux sans discussion. Du même coup, on a entravé le mouvement destiné à améliorer le sort des pêcheurs . . .

M. McGrath: C'est un coup bas.

M. Skelly: . . . en refusant l'amendement qui les aurait protégés. Je serais ravi qu'un député conservateur tente de justifier ce rejet.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'ai appris au fil des ans que les députés néo-démocrates ne comprennent rien au code de l'honneur qui existe à la Chambre des communes. Quand on s'entend pour débattre certaines modifications et les adopter dans une journée, je m'attends à ce que tous les députés respectent cet engagement. Mais d'après les propos de ce

député néo-démocrate qui est également le porte-parole de son parti, je peux voir qu'on cherche à empêcher l'adoption de ces modifications cruciales que les femmes réclament depuis des années. En réalité, les néo-démocrates veulent proposer des amendements et rompre l'accord conclu à la suite de négociations. Leur attitude va sûrement plaire aux femmes de leur parti qui souhaiteraient certainement que ces modifications soient adoptées, du moins je l'espère.

Je demanderai également au député de lire les déclarations du député de Saint-Jean-Est et de ceux d'entre nous qui faisaient partie du comité. Nous ne nous contenterons pas de ces amendements. Nous avons dit que la loi fera l'objet d'une révision permanente. Néanmoins, nous tenons aujourd'hui à adopter certaines modifications d'une importante cruciale pour lesquelles nous nous battons depuis longtemps.

M. Skelly: Monsieur le Président, je ne voulais pas m'attirer les foudres du député qui vient de parler. Je voulais simplement savoir pourquoi, étant donné que nous avons l'occasion non seulement de rendre justice aux Canadiennes et aux parents adoptifs eu égard à l'assurance-chômage, ils sont disposés à sacrifier les pêcheurs. Le parti conservateur aurait pu simplement convenir avec le Nouveau parti démocratique que nous pourrions proposer maintenant des amendements pertinents qui amélioreraient effectivement le sort des pêcheurs. Il s'est refusé à le faire. S'il y a des sacrifiés, ce seront les pêcheurs par suite des efforts concertés du parti conservateur et du parti libéral. Il est opportun de consigner ce fait au compte rendu pour la postérité.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ne semble pas avoir compris. Il était entendu que nous examinerions les modifications et amendements du gouvernement à toutes les étapes durant un débat d'un jour. Le parti du député avait souscrit à cette entente. Il viole maintenant cet engagement en recourant à une ruse mesquine et imbue d'un faux orgueil.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Bien sûr, le député n'invoque pas le Règlement, il intervient dans le débat.

M. Deans: Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots sur la question qui a été soulevée illégalement par voie d'un rappel au Règlement. Compte tenu du jour, les conservateurs ne conviendront-ils pas que, en vertu de l'accord qui a été proposé et finalement accepté par tous les partis, nous devons adopter au cours de la journée les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Il n'a toutefois jamais été question de la possibilité d'apporter d'autres amendements.

Le Règlement de la Chambre autorise très clairement les députés qui veulent proposer des amendements à le faire. Cela n'est contraire ni au Règlement ni à quelque accord que ce soit.